

# COVID-19

L'organisation de l'Accueil de Loisirs repose sur les prescriptions du cadre sanitaire réalisé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour l'année scolaire 2021-2022.

Elle sera adaptée en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

Les familles seront régulièrement informées des changements que nous devront mettre en œuvre pour respecter les mesures sanitaires qui nous seront imposées.

## Service Accueil de loisirs

Mairie de Marcorignan

9 Avenue de Narbonne 11120 Marcorignan

Tél. : 04.68.93.60.09 ou 04.68.93.30.16 ou 07.88.58.88.31

Courriels: [secretariat.mairie@marcorignan.fr](mailto:secretariat.mairie@marcorignan.fr)  
ou [alaemarcorignan@lilo.org](mailto:alaemarcorignan@lilo.org)



# ANNEE 2021-2022

## Accueil Périscolaire

*A.L.A.E. et RESTAURANT SCOLAIRE*

### INFORMATION AUX FAMILLES

#### JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

07h30 à 08h20

12h00 à 13h50

(uniquement si inscription à la cantine)

16h30 à 19h00



**Pour les parents souhaitant inscrire leur enfant à la cantine dès le 02 Septembre, la fiche d'inscription est à retourner en Mairie (horaires d'ouvertures 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30) au plus tard le Mercredi 24 Août à 12h00.**

**Le dossier complet est à déposer en Mairie au plus tard le 1er Septembre**

## Documents à fournir :

- La fiche de renseignement ALAE-ALSH dûment complétée
- La fiche sanitaire dûment remplie
- La photocopie de l'assurance extra scolaire (individuelle accident et responsabilité civile)
- L'attestation CAF quotient familial
- La photocopie des vaccinations (pour une toute première inscription dans la structure ou si rappels depuis l'année précédente)
- Une photo d'identité
- Le coupon-réponse signé attestant la prise de connaissance du règlement intérieur ALAE (consultable sur le site internet de la Commune ou à l'Accueil de Loisirs et en Mairie )
- La fiche d'inscription au restaurant scolaire

## Modalités d'inscriptions ALAE sur les plages horaires :

- Fiche disponible à l'accueil de loisirs ou sur le site de la Commune (espace famille) à retourner complétée à l'accueil de loisirs ou à transmettre à : [alaemarcorignan@lilo.org](mailto:alaemarcorignan@lilo.org) au plus tard le jeudi de la semaine précédent les jours d'inscription.

Toute annulation non justifiée par écrit (mail ou papier) au plus tard à midi le jour J sera facturée.

## Modalités d'accueil :

\*Accueil échelonné le matin entre 07h30 et 08h20

\*L'enfant est d'office inscrit à l'A.L.A.E entre 12h00 et 13h50 s'il est inscrit à la cantine

\* Départ échelonné l'après-midi : ouverture du portail à 17h00, accès libre de 17h00 à 19h00.

## Modalités d'inscription au restaurant scolaire :

Fiche à compléter et à remettre au secrétariat de la Mairie.

Pour les inscriptions ponctuelles ou tout changement (sorties scolaires, maladie, etc...) prévenir le secrétariat de la Mairie ([secretariat.mairie@marcorignan.fr](mailto:secretariat.mairie@marcorignan.fr)) au plus tard le Mercredi 12h00 pour la semaine suivante.

## Fonctionnement :

L'Accueil de Loisirs est défini par un projet pédagogique dont l'objectif est de mettre en œuvre des activités, des jeux favorisant la créativité, le divertissement, les capacités physiques de l'enfant ainsi que des temps de repos, des temps de jeux libres s'adaptant au rythme de l'enfant durant sa journée scolaire.